



INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

Composante à accès élevé de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE)

La composante à accès élevé de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), qui avait été mise en place en 2008, a fourni un financement concessionnel aux pays admissibles au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance qui font face à des besoins de balance des paiements causés par des chocs soudains et exogènes. Dans le cadre d'une réforme plus vaste destinée à assouplir l'aide financière accordée par le FMI et à mieux l'adapter aux besoins divers des pays à faible revenu, la composante à accès élevé de la FCE a été remplacée par la [facilité de crédit de confirmation \(FCC\)](#) qui est entrée en vigueur en janvier 2010. L'encours des crédits accordés au titre de la composante à accès élevé de la FCE s'élevait à 448,6 millions de DTS à la fin d'août 2016. Les conditions prévues par la composante à accès élevé de la FCE continueront de s'appliquer à ces soldes.

L'accès était déterminé au cas par cas. La composante à accès élevé de la FCE permettait d'accéder à des ressources pouvant aller jusqu'à 75 % de la quote-part pour chaque accord, dans des circonstances normales. Les ressources étaient fournies par décaissements échelonnés en fonction des revues, et les programmes avaient une durée d'un à deux ans.

Le programme économique du pays au titre de la FCE était axé en priorité sur l'ajustement au choc, et moins sur l'ajustement structurel global qui caractérise souvent les autres programmes soutenus par le FMI. La FCE peut être utilisée concurremment à un instrument de soutien à la politique économique (ISPE).

Les prêts FCE ont été assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0 % jusqu'à la fin 2016, et les remboursements, qui sont semestriels, commencent 5 ans et demi et se terminent 10 ans après le décaissement. Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a décidé de ne pas facturer les charges d'intérêt sur les encours au titre de la FCE jusqu'au prochain réexamen du mécanisme de taux en 2018. Le FMI passe en revue le niveau des taux d'intérêt applicables aux facilités concessionnelles tous les deux ans.

INFORMATION EN DATE D'OCTOBRE 2016